

Identification de la masse d'eau

Mise à jour:
Août 2019

Code ME	Nom (localisation)		Longueur en km (si masse d'eau cours d'eau)
FRAR56	SOMME CANALISEE DE L ECLUSE N 18 LESDINS AVAL A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU NORD		181,4
SAGE	Structure porteuse	Département(s)	
Autorités GEMAPI		Cycle DCE	1

Etape préalable : Caractérisation détaillée

Altération de la morphologie de la masse d'eau :

Critères(s) retenus	Description (avec quantification)	Source
Cours d'eau navigués	Canal à vocation plus touristique et d'intérêt local qui peut être transféré aux collectivités territoriales	AEAP

Commentaires : La masse d'eau est en potentiel écologique moyen et en mauvais état chimique en 2017.

A l'issue de la caractérisation détaillée de l'hydromorphologie, la masse d'eau peut-elle atteindre le bon état (vérification du travail de pré-désignation)?
(oui/non)
Non

Si non

Si oui



Proposition de classement en masse d'eau naturelle

Poursuite du processus de désignation MEFM

Caractérisation économique des activités :

Usages	Source actuelle des données (producteur)	Identification des données avec quantification <i>Metre l'échelle de la donnée entre parenthèses</i>	Altérations liées à l'usage
Activités principales	VNF (2017)	Section 213 VNF : tonnage chargé et déchargé : 181 017 / Tonnage en transit : 3 147 430; Section 217 VNF : tonnage chargé et déchargé : 43 319 / Tonnage en transit : 27 143	Modification de la continuité latérale et longitudinale
Navigation de marchandises			
Navigation de plaisance			

Caractérisation de l'environnement au sens large :

Masse d'eau	Autres
La masse d'eau est en 2ème catégorie piscicole et en liste 1.	La masse d'eau comprend la réserve naturelle nationale "Marais d'Isle" (FR3600058), la ZICO "Etangs et marais du bassin de la Somme" (00012), les ZNIEFF de type I : Bois de Saint-Pierre-Vaast (220013972), Marais de Halles à Peronne (220030015), Marais de la Haute Vallée de la Somme entre Voyennes et Cléry-sur-Somme (220005026), Forêt domaniale de l'hôpital (220013819), Marais de Saint-Simon (220005027), Cours de la Germaine (220120044), Tourbières et marais de la vallée de la Somme à Happencourt et Seracourt-le-Grand (220030040), Marais d'Isle et d'Harly (220005029), Haute vallée de la Somme à Fonsommès (220014005), la ZNIEFF de type II : Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommès et Abbeville (220320034) ainsi que la ZPS : Etangs et marais du bassin de la Somme (FR2212007).

Etape 1 : Identification des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Mesures	Descriptif	Coût des mesures	Source des coûts
Supprimer ou démanteler partiellement les digues	Intégralité du cours d'eau : 181,4 km ; coût unitaire : 67€/ml,	12 153 800 €	Actualisation coût unitaire étude Antea 2014

Etape 2 : Identification des impacts des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Impacts sur les activités :

Usages (principaux en gras)	Pertes	
	Descriptif	Quantification
Navigation de marchandises	Impact négatif important sur la navigation	Arrêt de la navigation
Navigation de plaisance		

Impacts sur l'environnement au sens large :

Dégradation de l'environnement au sens large			Amélioration de l'environnement au sens large		
Descriptif	Coût environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée	Descriptif	Bénéfice environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée
Sans objet car impact	Sans objet car impact	Sans objet car impact	Sans objet car impact	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique

Commentaires à l'issue de l'étape 2 : L'activité de navigation implique divers aménagements ou opérations indispensables sur les cours d'eau (maintien du chenal de navigation, écluses, protection de berges...). Les mesures de restauration hydromorphologique pour l'atteinte du bon état viseraient à supprimer tous les aménagements liés à cette activité. L'analyse qualitative est suffisante pour conclure à un impact significatif.

Impact négatif significatif	Sur les activités (oui/non) Oui	Sur l'environnement (oui/non)
Si oui pour les activités et/ou l'environnement		Si non pour les activités et l'environnement



Proposition de classement en masse d'eau naturelle

Poursuite du processus de désignation MEFM

Etape 3 : Existe-t-il des solutions alternatives assurant les mêmes fonctions ?

Usages (principaux en gras)	Action(s) alternative(s)	Faisabilité technique	Impact environnemental			Coût de mise en œuvre de la solution alternative
			Descriptif	Coûts et/ou bénéfices environnementaux	Calcul pour la masse d'eau concernée	
Navigation de marchandises	Transport des marchandises via le fer ou la route	Faisable	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Sans objet
Navigation de plaisance		Non concerné	Non concerné			

Commentaires à l'issue de l'étape 3 : Les solutions alternatives ne peuvent être mises en place.

Synthèse générale à l'issue du processus :

Proposition de classement en MEFM.